



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
22, 23 et 24 mars 2013 à Grenoble

Motion

Non à la VAP

L'USP, réunie en congrès à Grenoble les 22, 23 et 24 mars 2013, exige l'abandon de toute référence à l'activité pour la dotation budgétaire en psychiatrie et une dissociation totale de la dotation budgétaire du contrôle du travail de l'équipe.

La psychiatrie publique française, par son organisation territoriale spécifique en secteurs, reste un modèle novateur : elle permet la mise à disposition de soins pour toute la population, dans une continuité et une adaptation permanentes. Sa pérennisation implique une capacité à penser son travail et à se projeter dans l'avenir impossible sans une planification pluriannuelle.

Une équipe de secteur n'a pas vocation à entrer en compétition avec les autres équipes ou à gagner des parts de marché, mais à répondre à ses obligations vis-à-vis de toute la population quelque soit le diagnostic, l'âge, le handicap, les conditions de vie, etc.

L'équipe de secteur, bénéficiant d'une dotation satisfaisante et stable (base n€/habitant) doit pouvoir progressivement répondre à la presque totalité des besoins. L'inter-sectorialité, avec son risque de discontinuité et de satellisation, doit être l'exception, quand le secteur ne peut le faire seul, elle ne doit pas être une façon de gérer la pénurie. Afin de garantir les obligations du secteur et éviter toute exclusion ou discrimination, il est par ailleurs important que ces dispositifs soient des constructions collectives (fédérations), sur des bases volontaires, précisant les articulations sectorielles, sur un projet commun partagé et une contribution (budgétaire) lisible et volontaire de chaque équipe.

Alors même que, dès les premiers travaux sur le PMSI en psychiatrie, son inutilité était démontrée y compris pour ce qui concerne l'épidémiologie, son caractère inflationniste « toujours à perfectionner » représente un coût sans cesse croissant préjudiciable aux soins.

A ce coût direct s'ajoute le détournement du temps de soins et de disponibilité, le formatage des pratiques, l'abandon prévisible des patients les plus en difficulté s'ils ne répondent pas aux critères d'amélioration rapide.

Nous refusons de collaborer notamment grâce à l'informatisation de l'information médicale à une définition médico-économique des patients au risque de les voir exclus des soins par un déremboursement, et/ ou l'imposition de parcours administrativement déterminé.

L'USP demande au ministère de la santé de renoncer définitivement au déploiement de la « Vap-Rimpsy » avant que les dégâts ne soient irréversibles pour la psychiatrie de secteur et une réaffectation progressive de l'ensemble des moyens consacrés vers le budget destiné aux soins.